

UFF VALEURS PME C

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 décembre 2022

Myria Asset Management
GROUPE UFF

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS

Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	12
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « UFF VALEURS PME »	14
Rapport certifié du commissaire aux comptes	16

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 décembre 2022**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : KPMG Audit, Représenté par Madame Severine ERNEST

Tour Eqho, 2, avenue Gambetta ,CS 60055 - 92066 PARIS La Défense - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Non

CODE ISIN : FR0010286872

FONDS NOURRICIER : Oui

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître « UFF VALEURS PME M ». Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM maître, c'est-à-dire de « *rechercher la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes de petites et moyennes capitalisations boursières* ».

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE DU FONDS MAÎTRE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice MSCI Europe Mid Cap Net TR.

Le MSCI Europe Mid Cap Net TR est un indice représentatif des sociétés européennes de moyennes capitalisations (dividendes réinvestis), établi et publié par la société MSCI. Cet indice est administré par MSCI limited et est disponible sur le site : www.msci.com.

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur de référence mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP qui est un OPCVM nourricier sera investi en totalité dans l'OPCVM maître UFF VALEURS PME M présenté ci-dessous et, à titre accessoire, en liquidités.

La gestion est orientée vers les marchés des actions européennes.

Le fonds est exposé principalement sur des petites et moyennes valeurs européennes et privilégie à long terme les valeurs dites de croissance. Cependant, en fonction des conditions de marché et de l'appréciation du gérant, il peut favoriser sur des plus courtes périodes d'autres thématiques.

La gestion de UFF Valeurs PME s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -« stock picking »- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur cinq critères que sont :

- la qualité du management de l'entreprise,*
- la qualité de sa structure financière,*
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,*
- les perspectives de croissance de son métier,*
- et l'aspect spéculatif de la valeur.*

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif et qualitatif. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

En fonction des convictions du gérant, le portefeuille peut être concentré (moins de 50 valeurs)

Le fonds intègre de façon systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement*
- Indicateurs sociaux : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.*
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeant, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires, éthique des affaires.*

Les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

➤ Mener une analyse ESG sur les émetteurs (minimum à 90%)

La note ESG sur 10 qui est attribuée à chaque émetteur. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

- Gouvernance: La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.*
- Environnement et Social: Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concerné :*
- Pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité ;*
- Pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de Responsabilité.*

➤ Disposer d'une performance ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

➤ Mener une approche d'exclusion basée sur des exclusions sectorielles et normatives.

➤ Mettre en œuvre un filtre basé sur les convictions ESG (existence d'une note minimum).

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernant principalement la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au site internet : www.lfde.com.

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. A ce titre, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans celle-ci et il n'y a aucune prise en compte des incidences négatives sur les risques de durabilité.

Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie ».

INFORMATION RELATIVES AU REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Il ne promeut aucun investissement durable : ni d'objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. A ce titre, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans la stratégie d'investissement et il n'y a aucune prise en compte des incidences négatives sur les risques de durabilité. La stratégie de gestion de ce fonds est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie ».

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître « UFF VALEURS PME M ».

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers et le porteur sera exposé aux risques propres à chaque catégorie d'actifs composant le portefeuille.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

➤ ***Risque actions***

Le porteur est exposé au risque de la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Le portefeuille peut être exposé à 100% aux actions. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.

En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées ou non cotées, actions de sociétés cotées ou non et sur des actions de sociétés financières d'innovation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

➤ ***Risque de perte en capital***

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

➤ ***Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés***

Dans la mesure où le FCP peut être exposé aux marchés à hauteur d'un niveau maximal de 110% de l'actif net, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

➤ ***Risque de change***

Étant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

➤ ***Risque de contrepartie***

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en œuvre des échanges de collatéral, et l'OPCVM pouvant avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son

incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative.

Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

L'exposition sur les marchés de taux est de 25% au maximum.

➤ **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent également entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.

➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

➤ **Risque de surexposition**

Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, le portefeuille de l'OPCVM pourra être en situation de surexposition (jusqu'à 110% de l'actif) sur les marchés sur lesquels intervient le gérant, la valeur liquidative du fonds peut par conséquent baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.

➤ **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**

L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

➤ **Risque juridique**

Il représente le risque en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.

➤ **Risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie**

La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on

observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « UFF VALEURS PME M »

➤ Les actifs hors dérivés intégrés

- Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% en actions Européenne.

En outre, le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne ou actifs éligibles répondant à cette réglementation.

Le FCP étant également éligible à la réglementation dite « DSK », il comprendra :

- 50% au minimum d'actions d'émetteurs des pays de l'Union Européenne répondant à cette réglementation.*
- Et à l'intérieur de ce quota, une poche de 5% minimum investie en titres conformes à la réglementation dite « DSK en se concentrant exclusivement sur les actions cotées de petites capitalisations (inférieures à 150 millions d'euros, sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci) et dans une moindre mesure, actions de sociétés non cotées.*

Dans le respect des limites présentées ci-dessus, le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de son actif net en actions européennes hors Union Européenne (Association Européenne de Libre Echange (« AELE ») + Royaume Uni) en actions, autres titres donnant accès au capital et /ou titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques.

Outre les investissements conformes à la réglementation « DSK », le fonds est majoritairement investi sur des petites et moyennes valeurs européennes dont la capitalisation boursière est inférieure à 10 milliards d'euros. Le respect de ce critère est apprécié au moment de l'investissement initial dans les valeurs concernées.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créance négociables, en BMTN, en EMTN non structurés, en titres participatifs, titres subordonnés...) dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition pourra être supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront principalement des pays européens (UE + AELE + Royaume Uni). Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Ils pourront relever de toutes les notations.

Dans le cas où la société de gestion investirait sur des titres de créance ou des obligations en direct, elle procéderait à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission en sus de s'appuyer sur la recherche et les notations de crédit émises par les agences de notation.

*Les titres de créance seront négociés sur un marché réglementé ou organisé.
Les titres détenus seront libellés en euro ou en autres devises Européennes.*

- **Actions et parts d'OPC**

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens, à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou une société liée au gestionnaire financier délégué du FCP.

Ces OPC appartiendront à toute classification dès lors que leur stratégie d'investissement est en lien avec l'objectif de gestion du fonds.

➤ **Les instruments dérivés**

Le FCP pourra recourir de façon discrétionnaire à des instruments dérivés :

- *futures et options sur actions et indices boursiers ;*
- *swaps de devises ;*
- *achat /vente de devises à terme.*

Ces instruments dérivés seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, organisés et/ou de gré à gré.

Ces opérations seront réalisées dans le but :

- *d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et des indices actions,*
- *et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et sur les devises.*

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des bons de souscription, warrants,... Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ces opérations seront réalisées dans le but :

- *d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et des indices actions,*
- *et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et sur les devises.*

➤ **Les dépôts**

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités à titre accessoire, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

• *Nature des opérations*

- ☒ *Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier*
- ☒ *Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier*

• *Nature des interventions*

- ☒ *Gestion de la trésorerie de l'OPCVM*

☒ Optimisation des revenus de l'OPCVM

- *Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations :*
 - ☒ *Obligations*
 - ☒ *Actions*
 - ☒ *Titres de créance négociables*
 - ☒ *Instruments du marché monétaire*
- *Niveau d'utilisation maximale autorisé : 15% de l'actif net*
- *Effets de levier éventuels : Néant.*
- *Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».*
- *Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.*

Au cours de l'année sous revue, l'OPC n'a pas eu recours à des produits dérivés.

A fin décembre 2022, il n'y avait pas de dérivés OTC dans le portefeuille.

CHANGEMENTS INTERVENUS

- **Pour le fonds maître UFF VALEUR PME M**

1^{er} janvier 2023

- DIC PRIIPS
- Suppression des commissions de mouvement
- Modification du taux des Frais de gestion fixe

- **Pour le fonds nourricier UFF VALEUR PME**

1^{er} janvier 2023

- DIC PRIIPS
- Suppression des commissions de mouvement
- Modification du taux des Frais de gestion fixe

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2022.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2022, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2022 : 13, dont 5 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2022 : 1 035 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 619 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 415 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 820 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 214 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion. »

www.myria-am.com

Frais de gestion

Le fonds étant nourricier du FCP « UFF VALEURS PME M », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier.

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :

Frais du fonds nourricier

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	1,60% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Actif net	(1)
Commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le traitement des ordres)	Néant	Néant
	La société de gestion	Néant	Néant
Commission de surperformance		Néant	Néant

(1) Le détail des frais de l'OPCVM maître, est présenté ci-dessous.

Frais du fonds maître

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	0,65% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Actif net	(1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 18,24 euros à 150 euros TTC selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous*)
	La société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : 0,40 % TTC Obligations : Néant
Commissions de surperformance (voir exemple de calcul)		Actif net	10% TTC de la performance au-delà de celle de son indice de référence soit le MSCI Europe Mid cap Net TR

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

(*) Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres.

(**) La société de gestion se réserve le droit de majorer de 10 points de base par année civile les frais administratifs externes à la société de gestion sans informer les porteurs de manière particulière.

Exemple de calcul de la commission de surperformance						
	1er Exercice	2e Exercice	3e Exercice *	4e Exercice	5e Exercice	6e Exercice
Performance de la part de l'OPCVM	10%	-10%	1%	-8%	2%	3%
Performance de l'indice	5%	-8%	-6%	-10%	3%	2%
Commission de surperformance	$10\% \times (10\% - 5\%) = 0,5\%$	N/A	$10\% \times ((-10\%) - (-8\%) + 1\% - (-6\%)) = 0,5\%$	$10\% \times (-8\% - (-10\%)) = 0,2\%$	N/A	0%

* Pour plus de clarté, le calcul fait l'objet d'une approximation, le calcul réel est légèrement différent du fait de la capitalisation des performances

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds nourricier au titre de l'exercice clos au 30/12/2022 est de 2,59% et se décompose comme suit :

- 1,60% de frais de gestion propres au nourricier
- 0,99% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître

Instruments financiers détenus, émis ou/et gérés par le groupe

	Code ISIN	LIBELLE	31/12/2022
Actions			92.57%
Obligations			
Trésorerie			6.14%
OPC			1.19%*
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			100.00%

*OPC monétaire

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires autorisés sont référencés sur une liste tenue et régulièrement revue par l'équipe de gestion de La Financière de l'Echiquier ; tout nouvel entrant doit faire l'objet d'une motivation écrite de la part du gérant demandeur ; son approbation est donnée par la Direction générale et le département de contrôle des risques.

Le choix des intermédiaires sera opéré en fonction de leur compétence particulière dans le domaine des actions, en raison :

- de la bonne exécution des ordres (liquidité de marché...) ;
- de leur capacité à présenter des sociétés ;
- de leur participation aux placements privés et introductions en Bourse ;
- de la qualité de leur recherche ;
- du bon dénouement des opérations ;

Enfin, leur capacité à traiter des blocs sur les petites et moyennes valeurs est aussi un élément fondamental du choix de l'intermédiaire.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 110% de son actif net.

CRITERES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.myria-am.com

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Les sommes distribuables sont capitalisées.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

TRANSPARENCES DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« UFF VALEURS PME »

LE RAPPORT DE GESTION DE LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER **JANVIER 2022 - DECEMBRE 2022**

L'année 2022 a été très difficile pour les fonds croissance dans un contexte de remontée brutale et inédite des taux d'intérêt. L'inflation, jugée transitoire par les banques centrales en 2021 s'est avérée être beaucoup plus structurelle qu'anticipé, contraignant les autorités monétaires à adopter une attitude toujours plus restrictive tout au long de l'année. La Fed a augmenté ses taux à six reprises (de 0,25% à 4,5%) et depuis juin elle réduit agressivement son bilan. La BCE a relevé ses taux 4 fois sur la période juin – décembre (de 0 à 2.5%). Les taux longs, donnée clé dans la valorisation de tout actif risqué, n'ont cessé de progresser : le Bunds Allemand termine à 2.50% après avoir commencé l'année à -0.1% tandis que l'OAT française est passée de +0.2% à 3.05%. Après presque une décennie de baisse ininterrompue des taux d'intérêt, qui a permis d'amplifier le rendement des marchés actions via une appréciation des multiples de valorisation, le retour à des politiques monétaires plus restrictives a été brutal : Le mouvement haussier des taux long des 12 derniers mois a effacé la baisse des 10 dernières années et entraîné une compression des multiples de valorisation particulièrement importante sur les valeurs de croissance.

Dans ce contexte, UFF Valeurs PME termine l'année en baisse, sous performant son indice de 10 points.

Le fonds a principalement souffert de son positionnement croissance et qualité, avec un de-rating supérieur à 30%, ramenant la valorisation des titres en portefeuille à 13x l'EBITDA attendu sur les 12 prochains mois contre 21x en début d'année. La valorisation moyenne du portefeuille ressort en décote de près de 20% sur sa moyenne des 10 dernières années.

Ainsi, nos valeurs de croissance qui avaient nettement surperformé en 2021 affichent les plus mauvaises performances (DECHRA, CRODA, SPIRAX, ZEISS, SARTORIUS).

Quelques déceptions sur des titres en portefeuille ont également pesé sur la performance, à l'image de GN STORE, principal détracteur cette année. Nous avons soldé notre position en raison d'une performance décevante dans les deux métiers du groupe et d'un bilan très tendu après l'acquisition de STEEL SERIES. ALLFUNDS a souffert d'un contexte de marché défavorable et d'une forte dépréciation de son multiple de valorisation. Nous avons également cédé la valeur.

A l'inverse, plusieurs titres du portefeuille ont enregistré des parcours satisfaisants. Le secteur du renouvelable (ACCIONA et NEOEN) a profité des tensions sur les prix de l'électricité et de la volonté des gouvernements d'accélérer leur indépendance énergétique. EDENRED, meilleur performeur du fonds cette année, a régulièrement révisé à la hausse ses prévisions de croissance et de rentabilité. Son modèle économique profite des tensions inflationnistes et des hausses de taux.

Dans un environnement de taux plus élevés, nous avons réduit notre exposition aux valeurs à haut multiple (SARTORIUS, ZEISS, DECHRA).

En contrepartie, nous avons initié des positions sur plusieurs valeurs en tirant profit de la volatilité du marché et de niveaux de valorisation attractifs : VAT qui permet d'exposer le fonds au marché des semi via une valeur de grande qualité, ROCKWOOL qui traite sur des ratios très modestes en dépit d'une rentabilité très éloignée de ses niveaux normatifs et IMCD, un distributeur de chimie de spécialité dont la valorisation est proche de ses plus bas de 10 ans. Nous avons également renforcé quelques titres

cycliques sur des niveaux de cours attractifs qui intégraient selon nous un scénario de récession trop sévère (AALBERTS, INTERPUMP).

2022 aura été une année éprouvante pour notre style de gestion marquée par une compression des multiples de valorisation sans précédent sur les valeurs de croissance. Avec des ratios de valorisation sur le portefeuille maintenant en décote de 20% par rapport à la moyenne des 10 dernières années, nous pensons que l'essentiel de ce mouvement de de-rating est derrière nous. Nous abordons toutefois 2023 avec prudence : Même si nous pensons que les sociétés du portefeuille sont bien positionnées pour faire face à un ralentissement de la conjoncture, la saison de publication du 1er semestre 2023 risque d'être agitée et les taux d'intérêt durablement plus élevés nous amènent à être particulièrement vigilant sur le niveau de valorisation des titres en portefeuille. Nous poursuivons donc nos recherches de dossiers GARP ("Growth at reasonable price") et favorisons la diversification sectorielle / thématique de nos portefeuilles tout en conservant notre style qualité /croissance, avec des valorisations plus en accord avec le nouveau paradigme induit par les taux d'intérêt.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 30 décembre 2022 le fonds a réalisé une performance de :

-29,67% sur 12 mois contre -19,27% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Rapport certifié du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
UFF VALEURS PME C
Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le 30 décembre 2022

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement UFF VALEURS PME C

32, avenue d'Iéna - 75116 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif UFF VALEURS PME C constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 07/06/2023 12:09:50

Séverine Ernest
Associée



BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	45 035 452,30	70 606 590,36
OPC MAÎTRE	45 035 452,30	70 606 590,36
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	26 581,45	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	26 581,45	0,00
COMPTES FINANCIERS	64 395,02	0,00
Liquidités	64 395,02	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	45 126 428,77	70 606 590,36

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	47 160 011,84	70 481 863,06
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 330 399,89	140 123,10
Résultat de l'exercice (a,b)	-776 165,24	-278 587,60
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	45 053 446,71	70 343 398,56
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	72 982,06	109 951,39
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	72 982,06	109 951,39
COMPTES FINANCIERS	0,00	153 240,41
Concours bancaires courants	0,00	153 240,41
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	45 126 428,77	70 606 590,36

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	49,60	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	49,60	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	623,90	304,90
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	623,90	304,90
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-574,30	-304,90
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	809 744,03	290 017,63
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-810 318,33	-290 322,53
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	34 153,09	11 734,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-776 165,24	-278 587,60

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010286872 - Part UFF VALEURS PME C : Taux de frais maximum de 1,60% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts UFF VALEURS PME C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	70 343 398,56	72 627 891,47
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 611 245,57	932 370,26
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-8 505 975,71	-6 557 184,59
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	18 032,70	147 520,60
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 394 246,17	-1 797,40
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-600,00	-144,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-18 208 089,91	3 485 064,75
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-14 071 026,47</i>	<i>4 137 063,44</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-4 137 063,44</i>	<i>-651 998,69</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-810 318,33	-290 322,53
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	45 053 446,71	70 343 398,56

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	26 581,45
TOTAL DES CRÉANCES		26 581,45
DETTES		
	Frais de gestion fixe	72 982,06
TOTAL DES DETTES		72 982,06
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-46 400,61

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part UFF VALEURS PME C		
Parts souscrites durant l'exercice	24 519,6100	3 611 245,57
Parts rachetées durant l'exercice	-56 984,8892	-8 505 975,71
Solde net des souscriptions/rachats	-32 465,2792	-4 894 730,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	330 846,3782	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part UFF VALEURS PME C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts UFF VALEURS PME C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	809 744,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			45 035 452,30
	FR0014003406	UFF VALEURS PME Part M	45 035 452,30
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			45 035 452,30

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-776 165,24	-278 587,60
Total	-776 165,24	-278 587,60

	30/12/2022	31/12/2021
Parts UFF VALEURS PME C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-776 165,24	-278 587,60
Total	-776 165,24	-278 587,60

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 330 399,89	140 123,10
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 330 399,89	140 123,10

	30/12/2022	31/12/2021
Parts UFF VALEURS PME C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 330 399,89	140 123,10
Total	-1 330 399,89	140 123,10

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	77 026 814,66	68 487 930,06	72 627 891,47	70 343 398,56	45 053 446,71
Parts UFF VALEURS PME C en EUR					
Actif net	77 026 814,66	68 487 930,06	72 627 891,47	70 343 398,56	45 053 446,71
Nombre de titres	540 655,8798	481 810,2484	393 141,8832	363 311,6574	330 846,3782
Valeur liquidative unitaire	142,46	142,14	184,73	193,61	136,17
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,44	7,02	98,27	0,38	-4,02
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,87	-1,87	-2,46	-0,76	-2,34

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
UFF VALEURS PME Part M	EUR	59 298,527	45 035 452,30	99,96
TOTAL FRANCE			45 035 452,30	99,96
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			45 035 452,30	99,96
TOTAL Organismes de placement collectif			45 035 452,30	99,96
Créances			26 581,45	0,06
Dettes			-72 982,06	-0,16
Comptes financiers			64 395,02	0,14
Actif net			45 053 446,71	100,00

Parts UFF VALEURS PME C	EUR	330 846,3782	136,17
--------------------------------	------------	---------------------	---------------

UFF VALEURS PME M, A

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 décembre 2022

Myria Asset Management
GROUPE UFF

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	9
Rapport d'activité.....	14
Rapport certifié du commissaire aux comptes	17
• Comptes annuels	
- Bilan Actif	
- Bilan Passif	
- Hors-Bilan	
- Compte de Résultat	
• Annexes aux comptes annuels	
- Règles et méthodes comptables	
- Évolution de l'actif net	
- Compléments d'information	
• Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 décembre 2022	

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Gestionnaire financier par délégation : LA FINANCIERE DE L'ÉCHIQUIER

Société de gestion agréée le 17 janvier 2001 par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), enregistrée sous le numéro : GP 91004 (agrément général).
Siège social : 53, avenue d'Iéna - 75116 - Paris

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : MAZARS, représenté par Gilles DUNAND-ROUX

Tour Exaltis - 61 rue Henri Regnault La Défense - 92400 Courbevoie - France

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Oui

CODE ISIN :

- FR0014003406 UFF VALEURS PME M
- FR0011654953 UFF VALEURS PME A

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes de petites et moyennes capitalisations boursières.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice MSCI Europe Mid Cap Net TR.

Le MSCI Europe Mid Cap Net TR est un indice représentatif des sociétés européennes de petites et moyennes capitalisations (dividendes réinvestis), établi et publié par la société MSCI.

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur de référence mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La gestion est orientée vers les marchés des actions européennes.

Le fonds est exposé principalement sur des petites et moyennes valeurs européennes et privilégie à long terme les valeurs dites de croissance. Cependant, en fonction des conditions de marché et de l'appréciation du gérant, il peut favoriser sur des plus courtes périodes d'autres thématiques.

L'univers d'investissement d'UFF Valeurs PME est défini comme suit :

- petites et moyennes valeurs européennes dont la capitalisation boursière est comprise entre 500 millions et 10 milliards d'euros, soit un peu moins de 1.000 valeurs
- concernant la poche de 5% d'actions « DSK », l'univers porte sur un peu plus de 100 valeurs répondant notamment à des critères de capitalisation (entre 50 et 150 millions d'euros) et de liquidité

La gestion de UFF Valeurs PME s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres - « stock picking » - obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur cinq critères que sont :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,

- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- et l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif et qualitatif. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

En fonction des convictions du gérant, le portefeuille peut être concentré (moins de 50 valeurs).

Le fonds intègre de façon systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement
- Indicateurs sociaux : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeant, contre-pouvoirs, respect des Actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

Les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

➤ Mener une analyse ESG sur les émetteurs (minimum à 90%)

La note ESG sur 10 qui est attribuée à chaque émetteur. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

- Gouvernance : la note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- Environnement et Social : les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concerné :
- Pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité ;
- Pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de Responsabilité.

- Disposer d'une performance ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.
- Mener une approche d'exclusion basée sur des exclusions sectorielles et normatives.
- Mettre en œuvre un filtre basé sur les convictions ESG (existence d'une note minimum).

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernant principalement la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au site internet : www.lfde.com

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. A ce titre, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans celle-ci et il n'y a aucune prise en compte des incidences négatives sur les risques de durabilité.

Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie ».

INFORMATION RELATIVES AU RÈGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Il ne promeut aucun investissement durable : ni d'objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. A ce titre, aucune approche extra-financière n'est

intégrée dans la stratégie d'investissement et il n'y a aucune prise en compte des incidences négatives sur les risques de durabilité. La stratégie de gestion de ce fonds est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie ».

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers et le porteur sera exposé aux risques propres à chaque catégorie d'actifs composant le portefeuille.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

➤ **Risque actions**

Le porteur est exposé au risque de dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Le portefeuille peut être exposé à 100% aux actions. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.

En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées ou non cotées et actions de sociétés cotées.

Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

➤ **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

➤ **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

Dans la mesure où le FCP peut être exposé aux marchés à hauteur d'un niveau maximal de 110% de l'actif net, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

➤ **Risque de change**

Étant donné que le FCP investit dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

➤ **Risque de contrepartie**

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en œuvre des échanges de collatéral, et l'OPCVM pouvant avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

L'exposition sur les marchés de taux est de 25% au maximum.

➤ **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent également entraîner un risque de crédit si l

a contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.

➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

➤ **Risque de surexposition**

Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, le portefeuille de l'OPCVM pourra être en situation de surexposition (jusqu'à 110% de l'actif) sur les marchés sur lesquels intervient le gérant, la valeur liquidative du fonds peut par conséquent baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.

➤ **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**

L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

➤ **Risque juridique**

Il représente le risque en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.

➤ **Risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie**

La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

- Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% en actions européennes.

En outre, le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne ou actifs éligibles répondant à cette réglementation.

Le FCP étant également éligible à la réglementation dite « DSK », il comprendra :

- 50% au minimum d'actions d'émetteurs des pays de l'Union Européenne répondant à cette réglementation.
- et à l'intérieur de ce quota, une poche de 5% minimum investie en titres conformes à la réglementation dite «DSK» en se concentrant exclusivement sur les actions cotées de petites capitalisations (inférieures à 150 millions d'euros, sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci), et dans une moindre mesure, actions de sociétés non cotées.

Dans le respect des limites présentées ci-dessus, le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de son actif net en actions européennes hors Union Européenne (Association Européenne de Libre Echange (« AELE ») + Royaume Uni) en actions, autres titres donnant accès au capital et/ ou titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques.

Outre les investissements conformes à la réglementation « DSK », le fonds est majoritairement investi sur des petites et moyennes valeurs européennes dont la capitalisation boursière est inférieure à 10 milliards d'euros. Le respect de ce critère est apprécié au moment de l'investissement initial dans les valeurs concernées.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créances négociables, en BMTN, en EMTN non structurés, en titres participatifs, titres subordonnés...) dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition pourra être supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront principalement des pays européens (UE + AELE + Royaume Uni). Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Ils pourront relever de toutes les notations.

Dans le cas où la société de gestion investirait sur des titres de créance ou des obligations en direct, elle procéderait à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission en sus de s'appuyer sur la recherche et les notations de crédit émises par les agences de notation.

Les titres de créance seront négociés sur un marché réglementé ou organisé.

Les titres détenus seront libellés en euro ou en autres devises européennes.

- Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens, à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou une société liée au gestionnaire financier délégué du FCP.

Ces OPC appartiendront à toute classification dès lors que leur stratégie d'investissement est en lien avec l'objectif de gestion du fonds.

➤ **Les instruments dérivés**

Le FCP pourra recourir de façon discrétionnaire à des instruments dérivés :

- futures et options sur actions et indices boursiers ;
- swaps de devises ;
- achat vente de devises à terme. Ces instruments dérivés seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, organisé et/ou de gré à gré.

Ces opérations seront réalisées dans le but :

- d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et des indices actions,
- et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et sur les devises.

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des bons de souscription, warrants,... Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ces opérations sont réalisées dans le but :

- d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et des indices actions,
- et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et sur les devises.

➤ **Les dépôts**

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

- Nature des opérations
 - ☒ Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
 - ☒ Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier
- Nature des interventions
 - ☒ Gestion de la trésorerie de l'OPCVM
 - ☒ Optimisation des revenus de l'OPCVM
- Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations :
 - ☒ Obligations
 - ☒ Actions
 - ☒ Titres de créance négociables
 - ☒ Instruments du marché monétaire
- Niveau d'utilisation maximale autorisé : 15% de l'actif net
- Effets de levier éventuels : Néant.

- Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».
- Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.

Au cours de l'année sous revue, l'OPC n'a pas eu recours à des produits dérivés.
A fin décembre 2022, il n'y avait pas de dérivés OTC dans le portefeuille.

CHANGEMENTS INTERVENUS

1^{er} janvier 2023

- DIC PRIIPS
- Suppression des commissions de mouvement
- Modification du taux des Frais de gestion fixe

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2022.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2022, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2022 : 13, dont 5 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2022 : 1 035 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 619 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
 - 415 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,
2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)
- 820 milliers d'euros de rémunérations fixes,
 - 214 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion. »

www.myria-am.com

Frais de gestion

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion **		Actif net	Part M : 0,65% TTC maximum Part A : 2,45% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Actif net	(1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 18,24 euros à 150 euros TTC selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous*)
	La société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : 0,40 % TTC Obligations : Néant
Commissions de surperformance (voir exemple de calcul)		Actif net	10% TTC de la performance au-delà de celle de son indice de référence soit le MSCI Europe Mid cap Net TR

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

(*) Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres.

(**) La société de gestion se réserve le droit de majorer de 10 points de base par année civile les frais administratifs externes à la société de gestion sans informer les porteurs de manière particulière.

Exemple de calcul de la commission de surperformance, indépendamment de la part considérée :

Exemple de calcul de la commission de surperformance						
	1er Exercice	2e Exercice	3e Exercice *	4e Exercice	5e Exercice	6e Exercice
Performance de la part de l'OPCVM	10%	-10%	1%	-8%	2%	3%
Performance de l'indice	5%	-8%	-6%	-10%	3%	2%
Commission de surperformance	$10\% \times (10\% - 5\%) = 0,5\%$	N/A	$10\% \times ((-10\%) - (-8\%) + 1\% - (-6\%)) = 0,5\%$	$10\% \times (-8\% - (-10\%)) = 0,2\%$	N/A	0%

* Pour plus de clarté, le calcul fait l'objet d'une approximation, le calcul réel est légèrement différent du fait de la capitalisation des performances

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 30/12/2022 est de :

- 0,99% pour la part M
- 2,79% pour la part A

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires autorisés sont référencés sur une liste tenue et régulièrement revue par l'équipe de gestion de La Financière de l'Echiquier ; tout nouvel entrant doit faire l'objet d'une motivation écrite de la part du gérant demandeur ; son approbation est donnée par la Direction générale et le département de contrôle des risques.

Le choix des intermédiaires sera opéré en fonction de leur compétence particulière dans le domaine des actions, en raison :

- de la bonne exécution des ordres (liquidité de marché...) ;
- de leur capacité à présenter des sociétés ;
- de leur participation aux placements privés et introductions en Bourse ;
- de la qualité de leur recherche ;
- du bon dénouement des opérations ;

Enfin, leur capacité à traiter des blocs sur les petites et moyennes valeurs est aussi un élément fondamental du choix de l'intermédiaire.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 110% de son actif net.

CRITERES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site internet de la société de gestion :

www.myria-am.com

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

« Le Conseil de surveillance de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net ainsi que des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle, indépendamment l'un de l'autre. »

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

TRANSPARENCES DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l’OPC (EUR).

Au cours de l’exercice l’OPC n’a pas fait l’objet d’opération relevant de la réglementation SFTR.

Rapport d'activité de l'OPCVM

« UFF VALEURS PME »

LE RAPPORT DE GESTION DE LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER **JANVIER 2022 - DECEMBRE 2022**

L'année 2022 a été très difficile pour les fonds croissance dans un contexte de remontée brutale et inédite des taux d'intérêt. L'inflation, jugée transitoire par les banques centrales en 2021 s'est avérée être beaucoup plus structurelle qu'anticipé, contraignant les autorités monétaires à adopter une attitude toujours plus restrictive tout au long de l'année. La Fed a augmenté ses taux à six reprises (de 0,25% à 4,5%) et depuis juin elle réduit agressivement son bilan. La BCE a relevé ses taux 4 fois sur la période juin – décembre (de 0 à 2.5%). Les taux longs, donnée clé dans la valorisation de tout actif risqué, n'ont cessé de progresser : le Bunds Allemand termine à 2.50% après avoir commencé l'année à -0.1% tandis que l'OAT française est passée de +0.2% à 3.05%. Après presque une décennie de baisse ininterrompue des taux d'intérêt, qui a permis d'amplifier le rendement des marchés actions via une appréciation des multiples de valorisation, le retour à des politiques monétaires plus restrictives a été brutal : Le mouvement haussier des taux long des 12 derniers mois a effacé la baisse des 10 dernières années et entraîné une compression des multiples de valorisation particulièrement importante sur les valeurs de croissance.

Dans ce contexte, UFF Valeurs PME termine l'année en baisse, sous performant son indice de 10 points.

Le fonds a principalement souffert de son positionnement croissance et qualité, avec un de-rating supérieur à 30%, ramenant la valorisation des titres en portefeuille à 13x l'EBITDA attendu sur les 12 prochains mois contre 21x en début d'année. La valorisation moyenne du portefeuille ressort en décote de près de 20% sur sa moyenne des 10 dernières années.

Ainsi, nos valeurs de croissance qui avaient nettement surperformé en 2021 affichent les plus mauvaises performances (DECHRA, CRODA, SPIRAX, ZEISS, SARTORIUS).

Quelques déceptions sur des titres en portefeuille ont également pesé sur la performance, à l'image de GN STORE, principal détracteur cette année. Nous avons soldé notre position en raison d'une performance décevante dans les deux métiers du groupe et d'un bilan très tendu après l'acquisition de STEEL SERIES. ALLFUNDS a souffert d'un contexte de marché défavorable et d'une forte dépréciation de son multiple de valorisation. Nous avons également cédé la valeur.

A l'inverse, plusieurs titres du portefeuille ont enregistré des parcours satisfaisants. Le secteur du renouvelable (ACCIONA et NEOEN) a profité des tensions sur les prix de l'électricité et de la volonté des gouvernements d'accélérer leur indépendance énergétique. EDENRED, meilleur performeur du fonds cette année, a régulièrement révisé à la hausse ses prévisions de croissance et de rentabilité. Son modèle économique profite des tensions inflationnistes et des hausses de taux.

Dans un environnement de taux plus élevés, nous avons réduit notre exposition aux valeurs à haut multiple (SARTORIUS, ZEISS, DECHRA).

En contrepartie, nous avons initié des positions sur plusieurs valeurs en tirant profit de la volatilité du marché et de niveaux de valorisation attractifs : VAT qui permet d'exposer le fonds au marché des semi via une valeur de grande qualité, ROCKWOOL qui traite sur des ratios très modestes en dépit d'une rentabilité très éloignée de ses niveaux normatifs et IMCD, un distributeur de chimie de spécialité dont

la valorisation est proche de ses plus bas de 10 ans. Nous avons également renforcé quelques titres cycliques sur des niveaux de cours attractifs qui intégraient selon nous un scénario de récession trop sévère (AALBERTS, INTERPUMP).

2022 aura été une année éprouvante pour notre style de gestion marquée par une compression des multiples de valorisation sans précédent sur les valeurs de croissance. Avec des ratios de valorisation sur le portefeuille maintenant en décote de 20% par rapport à la moyenne des 10 dernières années, nous pensons que l'essentiel de ce mouvement de de-rating est derrière nous. Nous abordons toutefois 2023 avec prudence : Même si nous pensons que les sociétés du portefeuille sont bien positionnées pour faire face à un ralentissement de la conjoncture, la saison de publication du 1er semestre 2023 risque d'être agitée et les taux d'intérêt durablement plus élevés nous amènent à être particulièrement vigilant sur le niveau de valorisation des titres en portefeuille. Nous poursuivons donc nos recherches de dossiers GARP ("Growth at reasonable price") et favorisons la diversification sectorielle / thématique de nos portefeuilles tout en conservant notre style qualité /croissance, avec des valorisations plus en accord avec le nouveau paradigme induit par les taux d'intérêt.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 30 décembre 2022, le fonds a réalisé, une performance de :

Pour la part M : -28,50%

Pour la part A : -29,78% contre -19,27% pour son indice de référence pour 12 mois.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements de UFF VALEURS PME M

Achats		
Date	Nom	Montant en €
01/02/2022	DK0060495240/SIMCORP A/S	6 416 143.78
12/01/2022	DK0010272632/GN GREAT NORDIC	5 208 657.33
01/02/2022	DE0005313704/CARL ZEISS MEDITEC	4 143 820.03
28/06/2022	NL0000852564/AALBERTS INDUST.	3 872 928.57
05/09/2022	FR0014001ES6/BNP Paribas Mois ISR	3 121 570.37
27/09/2022	ACN/2500000/XS2541288309	2 498 844.98
01/02/2022	GB0009633180/DECHRA PHARMACEUTI	2 151 281.93
12/01/2022	FR0011981968/WORLDLINE - W/I	1 970 252.16
28/06/2022	LU1883301340/SHURGARD SELF STORAG	1 931 132.14
12/01/2022	DE000A12DM80/SCOUT24 AG	1 735 715.54
03/05/2022	DK0060495240/SIMCORP A/S	1 697 369.41
13/01/2022	DK0010272632/GN GREAT NORDIC	1 655 500.24
01/02/2022	GB0009633180/DECHRA PHARMACEUTI	1 485 284.60
03/05/2022	DE0005313704/CARL ZEISS MEDITEC	1 384 928.95

Ventes		
Date	Nom	Montant en €
06/10/2022	FR0014001ES6/BNP Paribas Mois ISR	3 123 030.11
18/01/2022	GB0004052071/HALMA PLC	2 312 275.65
30/06/2022	DK0010219153/ROCKWOOL A/S-B	1 597 156.19
01/03/2022	DK0010219153/ROCKWOOL INTL B	1 375 832.86

Rapport certifié du commissaire aux comptes



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP UFF VALEURS PME

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance

Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie

Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

FCP UFF VALEURS PME

32 avenue d'Iéna
75783 Paris Cedex 16

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP UFF VALEURS PME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) UFF VALEURS PME relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Gilles
DUNAND-
ROUX



Signature
numérique de Gilles
DUNAND-ROUX
Date : 2023.04.26
18:37:50 +02'00'

Gilles DUNAND-ROUX

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	245 361 055,06	345 856 860,06
Actions et valeurs assimilées	228 230 083,90	325 458 490,05
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	228 230 083,90	325 458 490,05
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	17 130 971,16	20 398 370,01
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	17 130 971,16	20 398 370,01
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	101 250,46	279 933,05
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	101 250,46	279 933,05
COMPTES FINANCIERS	4 294 064,43	18 506 578,81
Liquidités	4 294 064,43	18 506 578,81
TOTAL DE L'ACTIF	249 756 369,95	364 643 371,92

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	270 261 921,34	349 228 657,37
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-18 592 049,12	19 151 921,03
Résultat de l'exercice (a,b)	-2 479 189,69	-4 470 935,20
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	249 190 682,53	363 909 643,20
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	565 006,88	732 819,25
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	565 006,88	732 819,25
COMPTES FINANCIERS	680,54	909,47
Concours bancaires courants	680,54	909,47
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	249 756 369,95	364 643 371,92

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	10 039,66	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 339 411,95	1 962 430,59
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	1 155,02	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	3 350 606,63	1 962 430,59
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	34 233,11	26 270,54
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	34 233,11	26 270,54
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 316 373,52	1 936 160,05
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	5 793 799,00	6 222 929,01
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-2 477 425,48	-4 286 768,96
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 764,21	-184 166,24
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-2 479 189,69	-4 470 935,20

Les "frais de recherche" sont compris dans le poste "frais de gestion et dotations aux amortissements"

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant les cours des devises publiés par la Banque Centrale Européenne.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

> Instruments financiers

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours de clôture des marchés du jour appelé J de calcul de la valeur liquidative, soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- zone Asie : cours d'ouverture (J ouvré) ;
- zone Europe : Cours de clôture (J-1 ouvré) ;
- zone Amérique : cours de clôture (J-1 ouvré).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées à une moyenne de cours de clôture de la veille du jour de l'évaluation communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J ouvré) :

- zone Asie : au cours d'ouverture du jour (J ouvré) ;
- zone Europe : au cours de compensation de (J-1 ouvré) ;
- zone Amérique : au cours de compensation de (J-1 ouvré).

> OPC et fonds d'investissement non cotés

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

> Titres de créance négociables

Les titres de Créances Négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument

détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à trois mois.

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché de la veille du jour de l'évaluation communiqué quotidiennement par les Spécialistes en Valeurs du Trésor.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués à leur valeur probable de négociation, déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les produits de taux des émetteurs privés sont valorisés, à partir d'un modèle d'actualisation au prix du marché de la veille du jour de l'évaluation. A partir des cours d'un panel de contributeurs et des relevés des courbes de taux, un écart de signature « *spread* » est déterminé pour fixer le prix de marché du titre. A défaut de contributeurs, un écart de signature est estimé par la société de gestion à partir de titres comparables du même émetteur.

Dans l'hypothèse où la société de gestion estime que le cours coté n'est pas représentatif de la valeur de marché d'un titre, l'évaluation du titre relève de sa responsabilité en conformité avec les dispositions réglementaires.

>Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché de la veille du jour de l'évaluation compte tenu des conditions des contrats d'origine.

Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêts (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises (swaps)

Ces contrats sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêt et/ou devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice et autres swaps

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie. Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché de la veille du jour de l'évaluation ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale, convertie le cas échéant dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation publié par la Banque Centrale Européenne.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière		Actif net	Part M : 0,65% TTC maximum Part A : 2,45% TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	Parts M & A : 0,05% TTC maximum **
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Actif net	(1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le traitement des	Prélèvement sur chaque transaction	De 18,24 euros à 150 euros TTC selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous*)
	La société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : 0,40 % TTC Obligations : Néant
Commissions de surperformance (voir exemple de calcul)		Actif net	10% TTC de la performance au-delà de celle de son indice de référence soit le MSCI Europe Mid cap Net TR.

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

(*) Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres.

(**) La société de gestion se réserve le droit de majorer de 10 points de base par année civile les frais administratifs externes à la société de gestion sans informer les porteurs de manière particulière.

• Commission de surperformance :

Une commission de surperformance sera prélevée par la société de gestion. La commission de surperformance est basée sur la comparaison sur l'exercice entre la performance de la valeur liquidative de l'OPCVM et la performance de son indice de référence (MSCI Europe Mid cap Net TR). La surperformance générée par le Fonds à une date

donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période d'observation de 12 mois, le partage de la partie de la performance de l'OPCVM supérieure à celle de l'indice de référence s'effectuera sur la base de l'actif net de l'exercice à hauteur de 10% pour la société de gestion et 90% pour les porteurs. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPCVM.

Cette partie variable est comptabilisée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Elle fait l'objet d'une provision, ou le cas échéant d'une reprise de provision en cas de sous-performance de l'OPCVM plafonné à hauteur des dotations, calculée à chaque établissement de la valeur liquidative.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

La période de référence servant de base au calcul de la commission de surperformance, qui ne peut être inférieure à 12 mois, est l'exercice de l'OPCVM.

En revanche, en cas de sous performance à l'issue de la période d'observation, cette période d'observation initiale est allongée d'une nouvelle période de 12 mois.

A compter de l'exercice ouvert le 30 juin 2021, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence

est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans maximum.

A l'issue de la période de référence suivante, la même analyse est réalisée et en cas de sous performance, la période d'observation est de nouveau allongée de 12 mois. A cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à 5 ans.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts UFF VALEURS PME A	Capitalisation	Capitalisation
Parts UFF VALEURS PME Part M	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	363 909 643,20	164 136 366,21
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	16 197 918,29	206 488 857,07
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-24 433 831,00	-42 603 325,46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	14 692 007,02	21 808 836,93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-54 071 624,55	-6 718 653,47
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,01
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-0,01
Frais de transactions	-1 144 703,40	-877 165,38
Différences de change	-4 133 550,28	24 374 143,81
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-59 347 751,27	1 586 369,63
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-14 020 859,81</i>	<i>45 326 891,46</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-45 326 891,46</i>	<i>-43 740 521,83</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 477 425,48	-4 286 768,96
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	982,82 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	249 190 682,53	363 909 643,20

(*) Soulte fusion part C1 et C2

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 294 064,43	1,72
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	680,54	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 294 064,43	1,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	680,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 SEK		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	28 076 979,30	11,27	19 691 902,01	7,90	10 063 916,99	4,04	7 845 003,26	3,15
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	13 241,52	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	8,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	273,00	0,00	218,65	0,00	188,89	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	88 008,94
	Coupons et dividendes en espèces	13 241,52
TOTAL DES CRÉANCES		101 250,46
DETTES		
	Frais de gestion fixe	524 697,12
	Frais de gestion variable	23 262,33
	Autres dettes	17 047,43
TOTAL DES DETTES		565 006,88
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-463 756,42

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part UFF VALEURS PME part A		
Parts souscrites durant l'exercice	73 533,4770	15 419 265,74
Parts rachetées durant l'exercice	-82 951,9872	-17 694 925,22
Solde net des souscriptions/rachats	-9 418,5102	-2 275 659,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 041 589,4640	
Part UFF VALEURS PME Part M		
Parts souscrites durant l'exercice	980,0000	778 652,55
Parts rachetées durant l'exercice	-8 116,0000	-6 738 905,78
Solde net des souscriptions/rachats	-7 136,0000	-5 960 253,23
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	59 409,0358	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part UFF VALEURS PME part A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF VALEURS PME Part M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts UFF VALEURS PME part A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 395 470,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,45
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts UFF VALEURS PME Part M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	330 139,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-2 479 189,69	-4 470 935,20
Total	-2 479 189,69	-4 470 935,20

	30/12/2022	31/12/2021
Parts UFF VALEURS PME part A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 745 783,28	-4 318 808,98
Total	-2 745 783,28	-4 318 808,98

	30/12/2022	31/12/2021
Parts UFF VALEURS PME Part M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	266 593,59	-152 126,22
Total	266 593,59	-152 126,22

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-18 592 049,12	19 151 921,03
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-18 592 049,12	19 151 921,03

	30/12/2022	31/12/2021
Parts UFF VALEURS PME part A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-15 238 127,39	17 733 230,03
Total	-15 238 127,39	17 733 230,03

	30/12/2022	31/12/2021
Parts UFF VALEURS PME Part M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 353 921,73	1 418 691,00
Total	-3 353 921,73	1 418 691,00

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	104 068 246,63	130 639 994,22	164 136 366,21	363 909 643,20	249 190 682,53
Parts UFF VALEURS PME part A en EUR					
Actif net	104 068 246,63	130 639 994,22	164 136 366,21	293 222 341,23	204 070 793,33
Nombre de titres	669 272,0556	629 319,5918	678 370,2406	1 051 007,9742	1 041 589,4640
Valeur liquidative unitaire	155,49	207,58	241,95	278,99	195,92
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8,28	2,68	5,05	16,87	-14,62
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,85	-2,87	-3,73	-4,10	-2,63
Parts UFF VALEURS PME Part M en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	70 687 301,97	45 119 889,20
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	66 545,0358	59 409,0358
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	1 062,24	759,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	21,31	-56,45
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-2,28	4,48

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BECHTLE AG	EUR	197 433	6 527 134,98	2,62
CARL ZEISS MEDITEC AG	EUR	63 532	7 490 422,80	3,01
SCOUT24 AG	EUR	135 333	6 351 177,69	2,54
TOTAL ALLEMAGNE			20 368 735,47	8,17
DANEMARK				
ROCKWOOL A/S-B SHS	DKK	18 518	4 066 578,90	1,63
SIMCORP A/S	DKK	58 756	3 778 424,36	1,52
TOTAL DANEMARK			7 845 003,26	3,15
ESPAGNE				
ACCIONA S.A.	EUR	29 236	5 025 668,40	2,01
TOTAL ESPAGNE			5 025 668,40	2,01
FRANCE				
ALTEN	EUR	76 384	8 921 651,20	3,58
BIOMERIEUX	EUR	83 369	8 163 492,48	3,27
CLASQUIN	EUR	45 377	2 704 469,20	1,09
DONT NOD ENTERTAINMENT SA	EUR	100 000	962 000,00	0,39
EDENRED	EUR	150 305	7 647 518,40	3,07
NEOEN SA	EUR	301 832	11 351 901,52	4,55
NEURONES	EUR	311 334	12 219 859,50	4,90
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	24 866	7 521 965,00	3,02
SOMFY	EUR	78 860	11 276 980,00	4,53
WORLDLINE SA	EUR	266 449	9 733 381,97	3,90
TOTAL FRANCE			80 503 219,27	32,30
ITALIE				
B&C SPEAKERS SPA	EUR	205 063	2 583 793,80	1,04
DIASORIN SPA	EUR	49 497	6 454 408,80	2,60
INTERPUMP GROUP	EUR	178 475	7 524 506,00	3,01
MONCLER SPA	EUR	247 806	12 266 397,00	4,92
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA	EUR	187 506	7 265 857,50	2,92
TOTAL ITALIE			36 094 963,10	14,49
LUXEMBOURG				
SHURGARD SELF STORAGE EUROPE	EUR	71 191	3 050 534,35	1,23
TOTAL LUXEMBOURG			3 050 534,35	1,23
PAYS-BAS				
AALBERTS INDUSTRIES	EUR	152 547	5 526 777,81	2,22
EURONEXT NV - W/I	EUR	126 769	8 767 344,04	3,52
IMCD BV	EUR	24 146	3 215 039,90	1,29
TOTAL PAYS-BAS			17 509 161,75	7,03
ROYAUME-UNI				
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	97 098	7 246 004,77	2,91
DECHRA PHARMACEUTICALS PLC	GBP	158 167	4 679 148,04	1,87
DIPLOMA	GBP	216 621	6 795 184,99	2,73
HALMA PLC	GBP	149 085	3 325 541,44	1,34
SPIRAX SARCO ENGINEERING PLC	GBP	50 280	6 031 100,06	2,42

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL ROYAUME-UNI			28 076 979,30	11,27
SUEDE				
AAK AB	SEK	548 113	8 734 702,21	3,51
BOOZT AB	SEK	524 314	5 651 727,48	2,26
GOMSPACE GROUP AB	SEK	959 022	262 950,58	0,11
NILORNGRUPPEN AB-B SHS	SEK	260 000	1 956 936,64	0,78
TELE2 AB	SEK	404 654	3 085 585,10	1,24
TOTAL SUEDE			19 691 902,01	7,90
SUISSE				
INTERROLL HOLDING AG NAMEN	CHF	2 127	5 050 265,73	2,03
VAT GROUP SA	CHF	19 629	5 013 651,26	2,01
TOTAL SUISSE			10 063 916,99	4,04
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			228 230 083,90	91,59
TOTAL Actions et valeurs assimilées			228 230 083,90	91,59
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AFER-FLORE FCP 4DEC	EUR	55 648,9549	9 147 018,72	3,67
DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS R	EUR	155 299,6	7 983 952,44	3,20
TOTAL FRANCE			17 130 971,16	6,87
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			17 130 971,16	6,87
TOTAL Organismes de placement collectif			17 130 971,16	6,87
Créances			101 250,46	0,04
Dettes			-565 006,88	-0,22
Comptes financiers			4 293 383,89	1,72
Actif net			249 190 682,53	100,00

Parts UFF VALEURS PME part A	EUR	1 041 589,4640	195,92
Parts UFF VALEURS PME Part M	EUR	59 409,0358	759,47